



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières
Arrêté d'ouverture d'abrogation d'ouverture d'enquête publique
n° 2020/ICPE/077
CARBOLOIRE à Donges

LE PRÉFET DE LA REGION PAYS-DE-LA-LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'environnement et notamment le chapitre unique du titre VIII du livre Ier (parties législative et réglementaire) relatif à l'autorisation environnementale ;

VU le titre II du livre I^{er} du code de l'environnement et plus particulièrement les articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants ;

VU l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

VU l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 relative à l'information et la participation du public ;

VU la demande d'enregistrement déposée le 17 octobre 2019 et complétée le 16 janvier 2020 par la Société CARBOLOIRE, en vue de l'exploitation d'une unité de production de carbonate de calcium à partir de différentes roches calcaires sur le territoire de la commune de Donges, ZA des six croix II ;

VU le rapport de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, en date du 24 janvier 2020 ;

CONSIDERANT les circonstances exceptionnelles sanitaires relatives au Coronavirus ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,

ARRETE :

Article 1er – L'arrêté n° 2020/ICPE/025 du 03 février 2020 d'ouverture d'une consultation publique du lundi 23 mars 2020 au vendredi 17 avril 2020 inclus en mairie de Donges relative concernant la demande d'enregistrement présentée par la Société CARBOLOIRE en vue de l'exploitation d'une unité de production de carbonate de calcium à Donges, ZA des six croix II, est abrogé.

Article 2 – Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire et les maires de Donges et de Montoir de Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 17 MARS 2020

Le PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général


Serge BOULANGER